



RÈGLEMENTS DU FESTIVAL DE RINGUETTE 2017

1.00 **GÉNÉRALITÉS**

1.01 Les règlements de RINGUETTE QUÉBEC seront appliqués pendant le **FESTIVAL DE RINGUETTE DE SAINT-EUSTACHE** ainsi que les règlements du FESTIVAL.

1.02 Les règlements du "**SANS ZONE**" seront appliqués pour les catégories moustique et novice B et C. Les règlements du **ANY THREE IN** et **SHOT CLOCK** seront appliqués pour les catégories Novice A, atome, benjamine, junior, intermédiaire, cadette et senior.

1.03 Chaque équipe a droit à un maximum de dix-huit (18) joueuses incluant les gardiennes de but mais un minimum de sept joueuses (7) inscrites sur la feuille de match et assises au banc est requis pour débiter la partie, sinon l'équipe fautive perdra sa partie par défaut.

1.04 Pour les réservistes, le chapitre 2.06 du guide d'opération s'applique.

1.05 **Pour la catégorie moustique**

a) Il n'y aura qu'un arbitre sur la glace pour les parties régulières du tournoi à la ronde. Pour la finale, deux arbitres seront d'office.

b) Un seul entraîneur pourra être sur la glace en même temps que son équipe.

c) Une joueuse pénalisée ira au banc des punitions pour une minute, mais son équipe jouera à 5 contre 5.

2.00 **PARTIE**

2.01 Les équipes doivent être prêtes à jouer quinze (15) minutes avant l'heure prévue de la partie. À l'arrivée sur la glace, deux (2) minutes chronométrées seront allouées pour le réchauffement avant le début de la partie et un temps d'arrêt d'une (1) minute chronométrée entre chaque période réglementaire et supplémentaire.

2.02 Dès qu'il y a une différence de sept (7) points au pointage, la partie se poursuit à **TEMPS CONTINU JUSQU'À LA FIN DE LA PARTIE**. Mais les pénalités restent à temps chronométré. Toutefois, le tableau indicateur affichera le pointage avec sept (7) points de différence. Cependant, le résultat authentique sera inscrit sur la feuille de pointage.

2.03 En cas d'égalité à la fin de la 2e période réglementaire, **lors du tournoi à la ronde**, il n'y aura pas de période supplémentaire.

2.04 Pour **SEMI-FINALES ET LES FINALES**, le tirage au sort pour déterminer l'équipe qui débitera la période supplémentaire en possession de l'anneau, en cas d'égalité, s'effectuera au registrariat avant le début du match. Les équipes changeront d'extrémité de patinoire et entreprendront une **PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DE CINQ (5) MINUTES CHRONOMÉTRÉES**. Le premier but mettra fin à la période supplémentaire et à la partie.

2.05 Si après la période supplémentaire de cinq (5) minutes chronométrées, **L'ÉGALITÉ PERSISTE, UNE FUSILLADE SERA FAITE COMME CECI** :

Cinq (5) joueuses différentes par équipe feront un (1) seul lancer à tour de rôle.

1. Ces joueuses auront été préalablement identifiées et numérotées de 1 à 5 sur la feuille de pointage de l'équipe lors de l'enregistrement avant le début de la partie. L'exécution se fera simultanément par une joueuse de chaque équipe.

2. Le total des buts comptés par chacune des joueuses déterminera l'équipe gagnante.

3. L'exécution des lancers se fera selon le chapitre 3.04.01 du guide d'opération de Ringuette-Québec.

S'il y a toujours **ÉGALITÉ**, alors l'entraîneur choisira une (1) joueuse pour exécuter un (1) lancer, pour ensuite nommer à nouveau la joueuse de son choix, si requis, jusqu'au bris d'égalité. Si après un lancer d'une joueuse de chaque équipe, il y a un seul but de compter alors l'équipe est déclarée gagnante sinon une deuxième joueuse différente exécute un autre lancer. On applique le même principe jusqu'à ce qu'il y ait une équipe gagnante. L'entraîneur a la liberté de choisir n'importe quelle joueuse par la suite. Il est permis de prendre toujours la même joueuse.

N.B. : Chaque équipe aura exécutée le même nombre de lancer(s) avant qu'une équipe soit déclarée gagnante.



RÈGLEMENTS DU FESTIVAL DE RINGUETTE 2017 (suite)

2.06 Les parties seront d'une durée de deux périodes de treize (13) minutes pour le tournoi à la ronde et de deux périodes de 15 minutes pour les demi-finales et les finales. **Toutefois le comité organisateur se réserve le droit d'appliquer un maximum de soixante minutes pour une partie** (si nécessaire afin d'éviter les retards importants).

2.07 **CLASSEMENT**

2.07.01 Pour une partie gagnée = 2 points
Pour une partie nulle = 1 point
Pour une partie perdue = 0 point

2.07.02 Pour une partie gagnée par défaut = 2 points
Pour une partie perdue par défaut = 0 point

2.07.03 Partie gagnée par défaut, on indique un pointage de sept (7) buts pour et zéro (0) contre.

2.08 **BRIS D'ÉGALITÉ**

Le bris d'égalité au classement des équipes se fera selon le chapitre 3.04.03 du guide d'opération de Ringuette-Québec.

3.00 **CHAMBRES**

Les équipes pourront utiliser les chambres **trente (30) minutes** avant leur partie. Elles devront les quitter **VINGT (20) minutes** après leur partie.

4.00 **DIVERS**

Toutes questions et/ou problèmes devront être référés **AU COORDONNATEUR DU FESTIVAL**.

N.B. Toutes réponses venant d'autres personnes n'engageront aucunement **LE COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIVAL** et ne pourront être considérées comme officielles.

4.01 L'organisation du FESTIVAL peut sans droit d'appel, expulser sans remettre aucun remboursement, toute équipe participante, entraîneur/e, joueuse ou responsable d'équipe, qui fait preuve de mauvaise conduite sur les sites de compétition (alcool, drogue, mauvais esprit sportif ou autres) ou ne se conforme pas aux règlements de la Ville et des sites.

N.B. : Nous rappelons aux responsables d'équipe (entraîneur/e, gérant/e et autres officiels/les d'équipe) qu'ils sont **entièrement responsables de leur équipe et des supporters** tant que ceux-ci sont dans l'enceinte de l'aréna et/ou du centre civique.

4.02 Le prix d'entrée aux aréna sera de **trois (3) dollars** et un passeport pour la durée totale du Festival sera aussi disponible au coût de **huit (8) dollars**.

4.03 Pour les **PREMIERS SOINS**, des bénévoles qualifiés membres de la Protection Civile seront présents à chaque site de compétition. Cependant, l'entraîneur pourra se rendre près de sa joueuse blessée en même temps qu'eux.

4.04 L'équipe qui reçoit, ainsi que l'équipe qui visite seront déterminées à l'avance par un tirage au sort exécuté par le comité organisateur.

4.05 En cas de blessure, nous demandons aux entraîneurs/es d'aviser leurs joueuses afin qu'elles apportent leur carte d'assurance-maladie.

5.00 **PHILOSOPHIE DE LA RINGUETTE**

** La ringuette est un sport de masse qui encourage le développement physique, mental, social et moral de l'individu dans le plus haut degré de sécurité, de conduite sportive, de mérite et de plaisir. **

